

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 12 juin 2009

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°6

INSTRUCTION N° 780/DEF/DCSSA/BF/CAF
portant abrogation de plusieurs circulaires.

Du 15 mai 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « budget et finances »*
; bureau « comptabilité et analyse financière ».

INSTRUCTION N° 780/DEF/DCSSA/BF/CAF portant abrogation de plusieurs circulaires.

Du 15 mai 2009

NOR D E F E 0 9 5 1 1 0 6 J

Textes abrogés :

Instruction n° 130/DEF/DCSSA/EPG/CG du 13 janvier 1995 (BOC, p. 1425. ; BOEM 620-9.2.2, 621-1.2.1.2) modifiée.

Instruction PROVISoire n° 320/DEF/DCSSA/EPG/CG du 28 mars 1995 (BOC, p. 1829. ; BOEM 620-9.2.2, 621-1.2.1.2).

Référence de publication : BOC N°20 du 12 juin 2009, texte 6.

Sont abrogées par la présente instruction :

L'instruction n° 130/DEF/DCSSA/EPG/CG du 13 janvier 1995 modifiée relative au budget de gestion des établissements et organismes de la « logistique santé » soumis au régime des masses.

L'instruction provisoire n° 320/DEF/DCSSA/EPG/CG du 28 mars 1995 relative au compte de gestion des établissements et organismes de la « logistique santé » soumis au régime des masses.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le sous-directeur « budget et finances »,

Christophe LOUTREL.